

Sauvons Sakineh du couloir de la mort !

Tabriz, la capitale de la province iranienne de l'Azerbaïdjan oriental située au nord-ouest de l'Iran entre la mer Caspienne et la mer Noire, îlot perdu au sud des montages du Caucase et de l'Arménie, offre un visage paradisiaque en ce mois d'août 2010. A l'image de ce que fut l'exceptionnelle histoire du peuple perse, rien ne semble pouvoir venir troubler l'apparente quiétude de cette ville si riche de son passé. Certes sa période de gloire est loin, très loin mais sa mémoire se souvient encore des splendeurs de son apogée sous les règnes d'Aqa Khan et de Ghazan Khan, de ce temps qui semble aujourd'hui englouti à jamais où des artistes et des philosophes du monde entier lui rendaient hommage.

Quelques siècles plus tard, Jean Chardin dont les Voyages seront salués par les Philosophes des Lumières, dira de Tabriz :

« Il n'y a point d'endroit en Perse où l'on puisse mieux vivre, ni plus délicieusement, ni à meilleur marché qu'à Tabriz. La place centrale dépasse en grandeur celle d'Ispahan : on y a placé plusieurs fois trente mille hommes en rangs de bataille. Et il s'y donne chaque soir des courses de taureaux et de prodigieuses démonstrations de loups qui dansent ! C'est ici, parmi la foule serrée des spectateurs qu'on peut voir les plus beaux turbans d'Asie. »

Que reste-t-il de la splendeur passée de Tabriz ? La pluie, le gel et le temps ont laissé les stigmates dévastatrices de leurs empreintes sur les parois de la mosquée bleue surnommée jadis « La Turquoise de l'Islam ». Le commerce de tapis qui furent d'une rare beauté n'a pas retrouvé sa vigueur d'antan. Et si les tremblements de terre ne ravagent plus la ville, c'est néanmoins un tremblement de terre d'un autre genre qui secoue Tabriz. Il revêt la forme d'un monstre crée de toutes pièces par des « hommes » et a pour localisation la prison de

Tabriz où se jouent depuis trop longtemps, à l'image de ce qui se passe dans le reste de l'Iran, les actes d'une pièce dont les mots ne suffisent plus à décrire l'horreur. Les Iraniens qui y sont enfermés y vivent l'Innommable. L'Innommable absolu comme nous le rappelle l'histoire de Sakineh Mohammadi Ashtiani.

Le calvaire de Sakineh Mohammadi Ashtiani commence en 2006. Convaincue deux fois d'adultère, elle se voit infligée une peine de flagellation de 99 coups de fouets sous les yeux de son fils. Accusée ensuite d'avoir été complice du meurtre de son mari et ce bien que l'on connaisse à l'heure actuelle le véritable auteur de ce meurtre qui reste au demeurant exempté de la peine capitale, Sakineh est alors condamnée à la mort par lapidation. Sous la pression internationale, elle voit sa condamnation à la mort par lapidation commuée en peine de pendaison. La peine de pendaison sera finalement également ajournée devant la forte mobilisation internationale.

Il faut néanmoins être né en Occident pour avoir la naïveté d'imaginer si hâtivement que les ayatollahs de Téhéran allaient paisiblement se laisser impressionner ou abdiquer sous l'effet de la pression internationale ! C'était oublier que la République islamique d'Iran sait mieux que quiconque mobiliser dans les tréfonds de son idéologie obscurantiste les moyens les plus sordides qui soient quand il s'agit de mettre publiquement à mort une femme pour apporter la preuve de la démonstration de sa « toute puissance » à cet Occident qu'il honnit par-dessus tout. Le régime incarné par Mahmoud Ahmadinedjad qui proclame volontiers ces derniers jours qu'il « n'a peur de personne », a alors imaginé une mise en scène qui n'est pas sans rappeler ce que d'autres régimes ont déjà pratiqué en des temps pas si lointains : filmer les aveux publics de « la coupable » de façon à humilier sur la scène internationale tant cette femme que ce qui demeure l'ennemi numéro 1 à abattre aux yeux des mollahs de Téhéran « les médias occidentaux » qui avaient, crime de lèse-majesté suprême pour les autorités iraniennes, osé dénoncer tant les procédés staliniens d'un tribunal que les pratiques

criminelles de ce régime nazi.

N'en déplaise toutefois aux ayatollahs de Téhéran, la mobilisation internationale en faveur de Sakineh Mohammadi Ashtiani est destinée à s'amplifier et à se renforcer. Elle n'aura de cesse de répéter inlassablement et de faire savoir à l'envie à qui voudra l'entendre que :

1. La République islamique d'Iran viole les dispositions et en particulier l'article 7 du Pacte international relatif aux Droits civils et politiques qu'il a pourtant signé et de surcroît ratifié : « Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. En particulier, il est interdit de soumettre une personne sans son libre consentement à une expérience médicale ou scientifique. »

Dans le cas de Sakineh, son avocat Houtan Kian a déclaré qu'elle avait été torturée afin de la contraindre à avouer qu'elle aurait été impliquée dans le meurtre de son époux lors de l'enregistrement réalisé à la prison de Tabriz et diffusé à la télévision iranienne le 11 août 2010 : « Elle a été frappée violemment et torturée jusqu'à ce qu'elle accepte d'apparaître face à la caméra. »

Evidemment, personne n'apprend ici que l'Iran ne respecte aucun des droits les plus élémentaires de tout être humain. Pour autant, ne laissons pas croire que l'Iran ne serait lié par aucun engagement international et pourrait impunément se décharger de toute responsabilité dans les violations permanentes que son régime porte aux Droits de l'Homme. Sur ce point, la France a un rôle à jouer et doit faire valoir l'universalité de ses valeurs.

2. Personne n'est dupe du véritable motif qui a conduit le régime iranien à condamner à la mort par lapidation Sakineh : elle est menacée de mort par lapidation uniquement parce qu'elle est née femme mais en aucun cas sur la base de faits objectifs et fondés. Et quand bien même sa condamnation aurait fait suite à un procès équitable, rien ne justifierait pour autant qu'elle fût lapidée, brûlée, pendue ou exposée à toute autre torture. Rien, absolument rien ne le justifierait. La

peine de mort n'a en effet aucune raison d'être dans aucun régime, fut-il une dictature. C'est un point de vue partagé par nombre de laïcs en France et en Europe mais aussi, on l'oublie un peu trop souvent, régulièrement réaffirmé par l'Eglise catholique romaine. C'est d'ailleurs là aussi la preuve s'il en est que certaines valeurs peuvent être parfaitement communes aux laïcs et aux croyants.

3. Personne n'ignore les conditions de détention effroyables des détenus en Iran. A titre d'exemple, voici ce que dévoile le Bulletin mensuel d'informations sur l'Iran de l'Association des femmes iraniennes en France du mois de janvier 2010 :

« Selon des rapports émanant de la prison de Gohardacht, il y a des mises à mort périodiques dans cette prison pour femmes de la ville de Karaj. Selon le Comité de soutien aux droits de l'Homme en Iran (CSDHI), ceux qui ordonnent et exécutent ces meurtres, enregistrent leur mort comme « suicide » ou « n'ayant pas eu l'accès aux médicaments » dans leurs actes de décès.

Les victimes âgées entre 22 et 30 ans ont toutes été arrêtées pour s'être voilées incorrectement ou avoir consommé de la drogue. Elles ont été enfermées en cellules d'isolement pour plus d'un mois dans des conditions pénibles. Les interrogateurs les ont forcées à avouer des actes qu'elles n'ont pas commis. Après cela, ils ont fait de nouveaux dossiers contre ces femmes, ont envoyé ces cas au tribunal et les ont condamnées à de lourdes peines.

Constamment violées et abusées, elles ont subi des séquelles irrémédiables. Quand elles ont tenté de monter de la résistance ou protesté, elles ont été transférées au hall 21 dans la section 7 qui présente des conditions encore plus difficiles. Ils ont aussi changé leurs médicaments pour des psychotropes provoquant une dépendance au lieu des sédatifs normalement prescrits. Ces prétendus psychiatres ont progressivement augmenté les doses de ces médicaments jusqu'à ce que leurs victimes soient complètement dépendantes.

Il y a des cartels de drogue dans les diverses sections des prisons féminines qui ont comme habitude d'utiliser des

prisonniers discordants pour distribuer des drogues. Ils tuent leurs victimes après un certain temps pour effacer toute trace. »

En dehors du fait qu'on se demande encore ce que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations-Unies attend pour cesser de se cantonner aux stériles résolutions dont les sanctions prononcées en juin dernier ont été aussi vite bafouées par le régime iranien qu'elles avaient été avalisées par l'O.N.U, il faut désormais se dire que ce régime est de toute façon en fin de course. L'heure de son agonie sonnera tôt ou tard. Et peut-être plus tôt qu'on ne l'imagine. Avec ou sans l'O.N.U car si on attend la bonne volonté de l'O.N.U pour y mettre un terme, autant vous dire qu'Israël aura mille fois le temps d'être « rayée de la carte » et que le peuple perse aura quant à lui dix mille fois le temps de rêver à l'hypothétique fin de son calvaire !

Dans ce contexte, chaque iranien(ne) expatrié(ée), chaque iranien(ne) victime de sévices insoutenables et/ou témoin des crimes perpétrés par l'idéologie fasciste des ayatollahs au pouvoir en Iran doit garder gravé en lui l'espoir d'un avenir qui ne pourra de toute façon être que meilleur. Mais pour nourrir cet espoir et accompagner le peuple iranien dans sa quête de liberté qui le conduira à se libérer des chaînes qui sont actuellement les siennes, les citoyens du monde, iraniens ou pas, doivent impérativement se mobiliser en masse pour sauver Sakineh Mohammadi Ashtiani du couloir de la mort. Au nom de Sakineh et de toutes les femmes qu'elle représente. Au nom du peuple perse. Au nom des Droits de l'Homme.

Bonapartine